

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 22 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt deux septembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 16 septembre 2022

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire				
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	RIVIERE	Elizabeth	4^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Chantal COURTOT)
 M. Fémia MOTUHI (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Pierre-Louis ALGAYRES (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
 Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
 M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Carl N'GUELA)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)
 M. Mickaël LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Excusés :

M. Jean-Irénée BOANO

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	34

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

M. Carl N'GUELA est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 83 /22/IX

PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE EAU
DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 22 septembre 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 13/22/III du 24/03/2022 approuvant le budget primitif du budget annexe eau de l'exercice 2022,

Vu la délibération 72/22/VIII du 04/08/2022 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe eau de l'exercice 2022,

Vu la note explicative de synthèse n° 51/2022 du 16 septembre 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 septembre 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Les crédits budgétaires détaillés en annexe et votés par chapitre sont inscrits au budget annexe eau 2022.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 SEPTEMBRE 2022

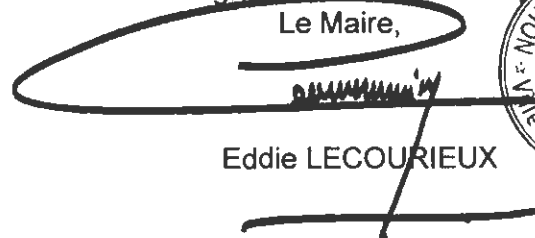
Le secrétaire de séance,



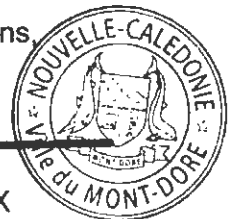
Carl N'GUELA

Pour extrait conforme
au registre des délibérations.

Le Maire,



Eddie LECOURIEUX



Le Maire certifie que le présent acte
ayant été transmis le 27 SEP 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le
est exécutoire de plein droit

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 SEP. 2022

CONTRÔLE DE LEGALITÉ

Pour attestation
le Chef du service des
Affaires Générales



Eric KEM-SENG

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et publication)

ANNEXE à la délibération n° 83/22/IX du 22/09/2022
 Décision modificative n° 2 - Budget Annexe Eau - Exercice 2022

Opération / Article	Sce	Désignation	Modification de crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET ANNEXE EAU				
OPNI - OPERATION NON-INDIVIDUALISEE				
1641	050	Emprunts	6 600 000	
2031	101	Frais d'études		3 000 000
Total OPNI			6 600 000	3 000 000
12018 - RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2021 (AP 3317)				
2313	101	Construction		600 000
Total chapitre 12018			-	600 000
12818 - RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 4718)				
2313	101	Construction		9 000 000
Total chapitre 12818			-	9 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT A MODIFIER			6 600 000	6 600 000

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie
 27 SEP. 2022
 CONTRÔLE DE LÉGALITÉ